

Honoraires Transaction et Conseil

Avis de valeur : 175€ TTC (145,83€ HT)

Stationnement (transaction) : Forfait de 1500€ TTC (1250€ HT)

Cession de bail et fonds de commerce :

- jusqu'à 500 000€ : 8% TTC
- au delà de 500 000€ : 6% TTC

Mandat de recherche (*honoraires à la charge de l'acquéreur*) :

- jusqu'à 250 000 € : Forfait de 1500€ TTC (1250€ HT)
- au delà de 250 000€ : Forfait de 2500€ TTC (2083,33€ HT)

Vente en viager: 10% TTC du prix de vente (moins l'abattement du droit d'usage et d'habitation)

Transaction :

- jusqu'à 50 000€ : forfait de 2000€ TTC (1666,67€ HT)
- de 50 001€ à 150 000€ : forfait de 6500€ TTC (5416,67€ HT)
- de 150 001€ à 250 000€ : 6% TTC
- de 250 001€ à 500 000€ : 5% TTC
- au delà de 500 000€ : 4% TTC

Négociation pour l'acquéreur ou le locataire : 3% TTC du prix initial à la charge du demandeur, limité à 50% de la baisse du prix

Entremise locative : 50€ TTC (41,67€ HT) à la charge du bailleur

Visite, dossier et bail (plafond fixé à un mois de loyer hors charges) à la charge du bailleur et à la charge du locataire (la part du propriétaire ne pouvant pas être inférieure à celle du locataire) :

- zone très tendue : 12€ TTC /m2 (10€ HT)
- zone tendue : 10€ TTC /m2 (8,33€ HT)
- autres zones : 8€ TTC /m2 (6,67€ HT)

Etat des lieux à la charge du bailleur et à la charge du locataire : 3€ TTC /m2 (2,5€ HT)

Avenant au contrat de bail (à la charge du demandeur) : forfait de 250€ TTC (208,33€ HT)

Stationnement (Location) : forfait de 75€ TTC (62,50€ HT)

Location de locaux professionnels : 15% TTC du loyer annuel HT et hors charges.

Avenant au contrat de bail professionnel, à la charge du demandeur : forfait de 350€ TTC (291,67€ HT)

Vacations - tarif horaire : 45€ TTC/h (37,50€ HT). Jusqu'à 20h, le tarif est majoré de 20% ; de 20h à 22h, il est majoré de 50%, au delà de 22h, il est majoré de 100%.

Suivi de travaux : 150€ TTC (125€ HT)

Dossier ANAH : 150€ TTC (125€ HT)

Dossier de subvention ou d'emprunt : 200€ TTC (166,67€ HT)

Dossier de sinistre : 100€ TTC (83,33€ HT)

Congé pour vente ou reprise : 100€ TTC (83,33 HT)

Réception d'un logement neuf avec suivi de la levée des réserves : 150€ TTC (125€ HT)

Clôture de compte : pour un lot vide : 45€ TTC (37,50€ HT) ; pour un lot loué : 80€ TTC (68,33 HT)

Constitution d'un dossier pour l'avocat ou l'huissier de justice : 180€ TTC (150€ HT)

Suivi de procédure : 250€ TTC (208,33€ HT)

Tarif horaire en matière de conseils juridiques : 50€ TTC (41,67€ HT) ou forfait selon dossier

Rédaction d'actes : tarif horaire avec un minimum de 50€ TTC (41,67€ HT)

Sociétés :

- constitution : forfait de 1500€ TTC (1250€ HT) en ce compris les frais de publication et d'immatriculation dans la limite de 500€
- modification : forfait de 200€ TTC (166,67€ HT), hors frais de publication et de greffe
- liquidation : forfait de 1500€ TTC (1250€ HT) en ce compris les frais de publication et de greffe dans la limite de 500€, hors frais d'enregistrement

Les tarifs sont ceux habituellement pratiqués au sein de la société. Ils sont toutefois susceptibles d'être adaptés à chaque dossier en fonction de sa complexité et de la situation personnelle de chacun.

La TVA applicable est de 20%.